



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

Canada



# Stratégie ministérielle de développement durable 2024-2025

## Rapport sur la Stratégie

Anciens combattants Canada

No. de catalogue : V2-2E-PDF

ISSN : 2563-5352

Sauf indication contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en tout ou en partie, à des fins de redistribution commerciale sans l'autorisation écrite préalable de l'administrateur des droits d'auteur d'Anciens Combattants Canada. Pour obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Anciens combattants Canada

Boîte postale 7700, 125, avenue Maple Hills

Charlottetown (I.-P.-É.) C1C 0B6

Photo de couverture : Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre d'Anciens Combattants Canada

Also available in English

# Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable 2024-2025

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2022-2026](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, comme prescrit par la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la *Loi*, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, Anciens Combattants Canada appuie les objectifs énoncés dans la SFDD par l'entremise des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023-2027 d'Anciens Combattants Canada. Le présent rapport fait état des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD d'Anciens Combattants Canada au cours de l'exercice 2024-2025.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) définit également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD d'Anciens Combattants Canada et dans le rapport sur la SMDD 2024-2025.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, la stratégie ministérielle d'Anciens Combattants Canada rend compte des progrès réalisés par le Canada dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'avancement des ODD, appuyés par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre



canadien d'indicateurs (CCI). Le rapport fait également état des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas du champ d'application de la SFDD.

## Engagements pour Anciens Combattants Canada





## BUT 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

**Thème cible :** Favoriser la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les communautés métisses

**Cible :** Entre 2023 et 2026, et chaque année de manière continue, préparer et déposer des rapports annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

- ▶ Mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS ATTEINTS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Promouvoir la formation sur les compétences culturelles autochtones et/ou la formation sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.	<b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage du personnel ayant suivi une formation sur les compétences culturelles autochtones (interne ou externe).  <b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage du personnel ayant suivi une formation	Les fonctionnaires sont dans une position unique pour aider à établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones du Canada. Cette mesure encourage les employés de la fonction publique à accroître leurs compétences culturelles et leur sensibilisation aux questions liées aux Premières Nations, aux	<b>Résultat de l'indicateur :</b> 63% (une hausse de 19 % par rapport à l'exercice précédent)  <b>Remarques :</b> En 2024-2025, les employés ont participé à des formations dirigées par le Ministère :

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS ATTEINTS
	<p><b>Programme :</b> Secrétariat de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies</p>	<p>sur les compétences culturelles autochtones (interne ou externe).</p> <p><b>Point de départ :</b> Pourcentage du personnel formé en mars 2023 = 23 %</p> <p><b>Cible :</b> 66 % au 31 mars 2026</p>	<p>Inuits et aux Métis au Canada, ainsi que leur connaissance de la Déclaration des Nations unies. Cette mesure contribue au développement des connaissances et des compétences culturelles nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b>  <i>Cible du CMI - 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités des résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires, et en encourageant l'adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates en la matière</i></p>	<p><b>Formation sur la lutte contre le racisme :</b> 298 employés ont participé à une séance animée par <i>Culture Ally</i>, axée sur la lutte contre le racisme et les pratiques inclusives en milieu de travail.</p> <p><b>Mois de l'histoire des Autochtones :</b> 600 employés ont assisté à une cérémonie de <i>tambour autochtone</i>, un événement significatif honorant les traditions autochtones et approfondissant la compréhension culturelle.</p> <p><b>Exercice de la couverture KAIROS :</b> 185 employés ont pris part à <i>l'exercice de la couverture KAIROS</i>, une activité d'apprentissage expérientiel explorant la relation historique et contemporaine entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada.</p> <p>Outre ces activités, plusieurs communications informatives ont été envoyées par courriel à l'ensemble du personnel, des articles ont été publiés dans le <i>Carillon</i> et des cours de l'École de la fonction publique du Canada ont été offerts au personnel. Ces ressources ont fourni un large éventail de possibilités pour favoriser l'apprentissage continu et la réflexion.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS ATTEINTS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Efforts de recrutement ciblés pour favoriser la représentation des Autochtones	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage du personnel s'identifiant comme Autochtone</p> <p><b>Point de départ :</b> la représentation ministérielle actuelle est de 2,47 %</p> <p><b>Cible :</b> La cible de représentation du personnel est de 3,25 % d'ici janvier 2024; 5,7 % des personnes embauchées au cours des trois prochaines années devraient être des Autochtones.</p>	<p>Les fonctionnaires sont dans une position unique pour aider à établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones du Canada. Cette mesure encourage les fonctionnaires à accroître leurs compétences culturelles et leur sensibilisation aux questions liées aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada, ainsi que leur connaissance de la Déclaration des Nations Unies. Cette mesure contribue au développement des connaissances et des compétences culturelles nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> <i>Cible du CMI - 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités des résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires, et en encourageant l'adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates en la matière</i></p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b> Pendant l'année financière 2024-2025, la représentation ministérielle du personnel était de 4,1 %.</p> <p>En 2024-2025, 4,6 % des nouvelles recrues s'identifiaient comme des Autochtones.</p> <p><b>Remarques :</b> À l'interne, nos cibles de représentation du personnel sont de 3,90 % d'ici janvier 2025 et de 4,1 % d'ici janvier 2026, ACC concentre ses efforts sur l'atteinte des taux de représentation, lesquels ont récemment été augmentés pour l'exercice 2025-2026.</p> <p>Il y a eu une augmentation du taux d'Autochtones embauchés, lequel est passé de 3,91 % en 2023-2024 à 4,6 % en 2024-2025.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS ATTEINTS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Dans le cadre de la contribution d'ACC aux efforts de réconciliation du gouvernement du Canada, une équipe de vétérans autochtones a été créée pour mener des activités de consultation et de mobilisation de nation à nation et d'Inuit à la Couronne. Cette équipe dirigera le changement de culture au sein d'ACC; aidera à la coordination des efforts avec les intervenants et les dirigeants autochtones; et servira de source d'expertise pour fournir des orientations et des renseignements sur la meilleure approche pour répondre aux besoins des vétérans autochtones et de se mobiliser auprès d'eux. Cela permettra à ACC de mieux comprendre les besoins et d'élaborer des politiques et des programmes éclairés et plus efficaces pour les vétérans issus des Premières Nations, des Métis et des Inuits.	<p><b>La Direction de la planification intégrée et du rendement (DPIR) doit être consultée pour établir des indicateurs de rendement au cours de la première année de la Stratégie.</b></p> <p><b>Recommandé dans la SMDD :</b></p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de lois, de règlements, de politiques et de programmes nouveaux ou modifiés prévoyant un processus de consultation et de coopération avec les populations autochtones.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative lancée en 2023.</p> <p><b>Cible :</b> 90 % (annuelle)</p>	<p>Avec l'adoption de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>, le gouvernement du Canada doit, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les lois du Canada sont conformes à la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes</b></p> <p><i>Cible du CMI - 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités des résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires, et en encourageant l'adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates en la matière</i></p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b> 100%</p> <p><b>Remarques :</b> En 2024-2025, 118 activités d'engagement ont été réalisées. Anciens Combattants Canada (ACC), par l'entremise de son équipe de vétérans autochtones responsable de la mobilisation, continue de collaborer avec les communautés autochtones et les organismes nationaux afin d'améliorer les services offerts aux vétérans inuits, métis et des Premières Nations. Ces efforts visent à réduire les obstacles systémiques et à assurer un accès équitable aux programmes d'ACC. En 2024, ACC s'est associé à Services aux Autochtones Canada (SAC) pour sensibiliser les vétérans autochtones aux programmes de soutien en santé et de soutien culturel tenant compte des traumatismes. ACC a également signé une deuxième lettre d'entente avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) en février 2025 et est actuellement en pourparlers avec le Ralliement national des Métis (RNM) en vue d'établir une entente semblable.</p> <p><b>Domaines d'intérêts prioritaires :</b></p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS ATTEINTS
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la culture autochtone dans les activités commémoratives.</li> <li>• Documenter et faire connaître les histoires des vétérans autochtones.</li> <li>• Offrir des mesures de soutien culturellement adaptées.</li> <li>• Éliminer les obstacles à l'accès aux services d'ACC.</li> </ul> <p>Ces travaux se poursuivent en fonction du rythme et des priorités des partenaires autochtones.</p>

### Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 10 - Réduire les inégalités

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d'Anciens Combattants Canada appuient le Programme 2030 et les ODD, en complétant les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ASSOCIÉES OU CIBLES MONDIALES	RÉSULTATS OBTENUS
Anciens Combattants Canada reste déterminé à promouvoir la sensibilisation à la culture autochtone		<p>ACC a offert des volets de formation continue sur les Autochtones et la colonisation du Canada, par exemple :</p> <p><b>Culture Ally</b> : Formation sur la lutte contre le racisme;</p> <p><b>Cérémonie de tambour autochtone</b> : un événement significatif honorant les traditions autochtones et approfondissant la compréhension culturelle;</p> <p><b>Exercice de la couverture KAIROS</b> : une activité d'apprentissage expérientiel explorant la relation historique et contemporaine entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada.</p> <p>ACC offre des formations tout au long de l'année, y compris par l'entremise de l'organisation de la Journée nationale de vérité et de réconciliation, d'une activité d'apprentissage avec l'EGR et de la formation continue de l'École de la fonction publique du Canada, afin d'atteindre notre objectif, soit un taux de participation des employés de 66 %.</p>
Anciens Combattants Canada reste déterminé à promouvoir les efforts de recrutement d'Autochtones		Par l'entremise d'une plus grande équipe de mobilisation des vétérans, ACC renforce ses consultations auprès de ses partenaires autochtones, ce qui donne lieu à des politiques et à des services mieux adaptés qui tiennent compte des besoins uniques et des perspectives des vétérans inuits, métis et des Premières Nations.



## OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES À ZÉRO ÉMISSION

## Thème cible : Gestion des déchets, des ressources et des produits chimiques

**Cible :** D'ici 2030, le gouvernement du Canada détournera des sites d'enfouissement au moins 75 % des déchets opérationnels non dangereux.

**Cible :** D'ici 2030, le gouvernement du Canada détournera des sites d'enfouissement au moins 90 % en poids de tous les déchets de construction et de démolition.

**Cible :** L'approvisionnement de biens et de services du gouvernement du Canada ne produira aucune émission d'ici 2050, afin de faciliter la transition vers une économie circulaire à zéro émission.

Les cibles sont soutenues par les trois stratégies de mise en œuvre suivantes :

- ▶ Transformer le parc fédéral de véhicules légers (toutes les organisations fédérales possédant un parc conventionnel)
- ▶ Renforcer les critères d'approvisionnement écologique
- ▶ Maximiser le détournement des déchets des sites d'enfouissement (toutes les organisations fédérales possédant des biens immobiliers)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Maximiser le détournement des déchets des sites d'enfouissement	<p>De 2023 à 2027, Anciens Combattants Canada s'engage à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaborer des directives pour favoriser le détournement des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement;</li> <li>• mettre en œuvre des procédures de suivi et de divulgation des taux de détournement des déchets d'ici à 2027;</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage d'unités opérationnelles qui, le cas échéant et dans la mesure du possible, adoptent des pratiques de détournement des déchets opérationnels non dangereux et en rendent compte.</p> <p><b>Point de départ :</b> En date de mars 2027, 0 % des unités opérationnelles n'a entièrement adopté</p>	<p>Les mesures visant à réduire la production de déchets opérationnels non dangereux contribueront à réduire les émissions du champ d'application 3 pour la production, le transport et l'élimination des matériaux. En détournant les déchets des sites d'enfouissement, on réduit les émissions de gaz des sites d'enfouissement et du transport. La récupération des matériaux grâce au recyclage réduit les émissions</p>	<p><b>Résultat de l'indicateur : 100 %</b></p> <p><b>Remarques :</b> 2,75 tonnes transférées à d'autres ministères/écoles 13,77 tonnes vendues par GCSurplus 0,26 tonnes données à divers organismes 2,33 tonnes de déchets de métal convertis en énergie <b>Total : 19,11 tonnes</b></p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réduire la production de déchets non dangereux.</li> </ul> <p>Programme : Gestion du matériel et Opérations en région</p>	<p>des pratiques de détournement des déchets opérationnels non dangereux.</p> <p>En date de mars 2027, 0 % des unités opérationnelles suit ou rapporte avec précision les taux de détournement.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici mars 2027, 100 % des unités opérationnelles auront adopté des pratiques de détournement des déchets opérationnels non dangereux et en rendront compte, dans la mesure où elles sont applicables et réalisables.</p>	<p>liées à l'extraction et à la production de matériaux vierges.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition du CCI</i> : La population canadienne consomme de manière durable</p> <p><i>Indicateur du CCI</i> : 12.3.1 Total des matières résiduelles récupérées par habitant</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 12.5 D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>	<p>Les bureaux de l'Administration centrale d'ACC à Charlottetown et à Ottawa participent à un programme de recyclage des piles.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Maximiser le détournement des déchets des sites d'enfouissement	<p>De 2023 à 2027, Anciens Combattants Canada s'engage à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaborer des directives pour appuyer le détournement des déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement;</li> <li>• mettre en œuvre des procédures de suivi et de divulgation des taux de détournement des déchets d'ici 2027;</li> <li>• réduire la production de déchets de construction et de démolition.</li> </ul> <p>Programme : Gestion des biens immobiliers et des installations, Gestion du matériel et Opérations en région</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage d'unités opérationnelles qui, le cas échéant et dans la mesure du possible, adoptent et produisent des rapports sur les déchets de construction et de démolition.</p> <p><b>Point de départ :</b> En date de mars 2027, 0 % des unités opérationnelles n'a adopté des pratiques de détournement des déchets de construction et de démolition .</p> <p><b>Cible :</b> D'ici mars 2027, 100 % des unités opérationnelles auront adopté des pratiques de détournement des déchets opérationnels non dangereux et en rendront compte, dans la mesure où elles sont applicables et réalisables.</p>	<p>Les mesures visant à réduire la production de déchets opérationnels non dangereux contribueront à réduire les émissions du champ d'application 3 pour la production, le transport et l'élimination des matériaux. En détournant les déchets des sites d'enfouissement, on réduit les émissions de gaz des sites d'enfouissement et du transport. La récupération des matériaux grâce au recyclage réduit les émissions liées à l'extraction et à la production de matériaux vierges.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p>Ambition du CCI : La population canadienne consomme de manière durable</p> <p>Indicateur du CCI : 12.3.1 Total des matières résiduelles récupérées par habitant</p> <p>Cible du CMI : 12.5 D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b> 0 %</p> <p><b>Remarques :</b> ACC n'a conclu aucun contrat et n'a réalisé aucun travail au cours du dernier exercice.</p> <p>Biens immobiliers et services en milieu de travail dispose d'une nouvelle stratégie de portefeuille des biens immobiliers. Cette stratégie comprend un cadre de présentation de rapports qui aidera à cerner les initiatives et les occasions pertinentes qui contribueront aux efforts de durabilité pour la planification opérationnelle et l'établissement des rapports dans le futur.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Transformer le parc fédéral de véhicules légers	<p>De 2023 à 2027, Anciens Combattants Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définira des objectifs pour le Ministère en ce qui concerne le nombre et les types de véhicules qui correspondent aux objectifs de la Stratégie pour un gouvernement vert, et les intégrera dans le plan de remplacement du parc automobile de chaque unité opérationnelle sur une période de sept ans;</li> <li>• entreprendra des analyses et appliquera des techniques telles que</li> </ul>	<p><b>Point de départ :</b> 60 % des nouveaux véhicules légers du parc administratif achetés du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 20 mars 2024 dans les catégories admissibles doivent être des véhicules à zéro émission ou hybrides.</p> <p><b>Indicateurs de rendement :</b> Pourcentage des achats de véhicules administratifs légers dans les catégories admissibles qui sont des véhicules à zéro émission au cours d'un exercice.</p>	<p>L'achat de véhicules à zéro émission permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation du parc de véhicules conventionnel. Cela favorise la consommation durable.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition du CCI : 12.1 La population canadienne consomme de manière durable</i></p> <p><i>Indicateur du CCI : 12.1.1 Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules</i></p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b> 84 % (cumulative 2023-24 and 2024-25)</p> <p><b>Remarques :</b> En 2024-2025, trois nouveaux véhicules ont été achetés, dont deux véhicules hybrides et un véhicule émettant des gaz à effet de serre (67 %). Les deux véhicules hybrides/électriques ont été achetés pour les Opérations internationales, ce qui a permis de réduire</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>la télématique pour faire progresser le redimensionnement du parc automobile et le remplacement des véhicules par des véhicules à faible intensité de carbone;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• n'achètera que des véhicules à zéro émission ou des véhicules hybrides pour les véhicules de fonction;</li> <li>• mettra de l'avant une politique d'élimination du fonctionnement au ralenti auprès des conducteurs du parc des véhicules.</li> </ul> <p>Programme : Gestion du matériel et Opérations en région</p>	<p>Pourcentage d'unités opérationnelles ayant approuvé des plans de remplacement du parc de véhicules sur sept ans.</p> <p><b>Cibles :</b> 60 % des achats de véhicules légers administratifs sont des véhicules à zéro émission (moyenne sur trois ans, de 2023-2024 à 2026-2027).</p> <p>100 % des unités opérationnelles ont approuvé des plans de remplacement du parc de véhicules sur sept ans d'ici 2023.</p>	<p>légers qui sont pour des véhicules à zéro émission</p> <p><i>Cible du CMI : 12.1 Mettre en œuvre le cadre décennal de programmes concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.</i></p>	<p>leur flotte de véhicules à essence, qui est passée de 11 à 9 véhicules. Le nouveau camion à essence a été acheté pour remplacer un véhicule à l'Administration centrale de Charlottetown. (Le manque de disponibilité dans le cadre du processus de commande de véhicules à zéro émission (VZE) du gouvernement a empêché le Ministère d'acheter uniquement des VZE).</p>
Renforcer les critères d'approvisionnement écologique	Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour réduire les répercussions sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions du gouvernement en matière d'approvisionnement.	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des agents d'approvisionnement et des spécialistes de la gestion du matériel formés aux achats écologiques dans l'année qui suit leur nomination</p> <p><b>Point de départ :</b> En 2022-2023, 100 % des agents d'approvisionnement et des spécialistes de la gestion du matériel ont été formés aux achats écologiques dans l'année qui a suivi leur nomination.</p>	<p>L'approvisionnement écologique intègre des considérations environnementales dans les décisions d'achat et est censé inciter les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b></p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b> 100 %</p> <p><b>Remarques :</b> Des séances d'information sur l'approvisionnement ont été offertes à l'interne aux employés d'ACC tout au long de l'année. Compte tenu de la portée de nos pratiques en matière d'approvisionnement et de gestion du matériel, plusieurs activités connexes sont</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p><b>Cible :</b> ACC veillera à ce que 100 % des agents d'approvisionnement et des spécialistes de la gestion du matériel reçoivent une formation dans l'année qui suit leur nomination.</p>	<p><i>Ambition du CCI : La population canadienne consomme de manière durable</i></p> <p><i>Indicateur du CCI : 12.2.1 Proportion d'entreprises ayant adopté certaines activités de protection de l'environnement et certaines pratiques de gestion</i></p> <p><i>Cible du CMI : 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation de marchés publics, conformément aux politiques et aux priorités nationales</i></p>	<p>réalisées par des spécialistes fonctionnels qui ont reçu une formation spécialisée dans ces domaines.</p> <p>Tous les détenteurs de cartes d'achat doivent suivre la formation sur les achats écologiques offerte par l'École de la fonction publique du Canada.</p> <p><i>Stratégie pour un gouvernement vert : <a href="#">Une directive du gouvernement du Canada</a>.</i></p>

## Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 12 - Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d'Anciens Combattants Canada soutiennent le Programme 2030 et les ODD, en complétant les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ASSOCIÉES OU CIBLES MONDIALES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Maximiser le détournement des déchets des sites d'enfouissement</p>	<p>D'ici 2030, le gouvernement du Canada détournera des sites d'enfouissement au moins 75 % du poids des déchets opérationnels non dangereux.</p> <p>Afin d'atteindre cet objectif, nous évaluerons notre programme de recyclage actuel pour les articles couramment utilisés et élaborerons une stratégie pouvant être adaptée à nos différents bureaux, terrains (baux, bâtiments, cimetières, propriétés commémoratives, points d'intérêt).</p> <p><b>Étapes clés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Comprendre et planifier</b> : Nous examinerons les pratiques actuelles en matière de déchets, établirons une base de référence et créerons un plan pour passer à une approche d'économie circulaire.</li> <li>○ <b>Éduquer et mobiliser</b> : Nous formerons le personnel et les partenaires à la réduction des déchets, au recyclage et à la pensée circulaire.</li> <li>○ <b>Innovation</b> : Nous soutiendrons les nouvelles technologies et méthodes pour relever de manière créative les défis liés aux déchets.</li> <li>○ <b>Politique et partenariats</b> : Nous mettrons à jour les règles et collaborerons avec d'autres pour garantir un détournement efficace des déchets.</li> <li>○ <b>Contrôler et s'adapter</b> : Nous suivrons les progrès réalisés et ajusterons les stratégies si nécessaire.</li> </ul> <p><b>Avantages :</b></p> <p>Moins de déchets dans les sites d'enfouissement Une utilisation plus responsable des ressources Collaboration pour un Canada plus propre</p>	<p>Toutes les unités opérationnelles ont pleinement adopté le réacheminement des déchets opérationnels non dangereux des lieux d'enfouissement.</p> <p>84 % des véhicules utilitaires légers achetés depuis 2023 s'inscrivent dans les catégories admissibles des véhicules hybrides et à zéro émission.</p> <p>Tous les agents d'approvisionnement et tous les spécialistes de la gestion du matériel ont reçu la formation dans l'année suivant leur désignation.</p>



## OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

**Contexte de la SFDD :**

**Thème cible :** Atténuation du changement climatique et adaptation

**Cible :** Le gouvernement du Canada passera à des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050.

**Cible :** Le gouvernement du Canada passera à des activités résilientes aux changements climatiques d'ici 2050.

Les cibles sont soutenues par les quatre stratégies de mise en œuvre suivantes :

- ▶ Appliquer une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre pour les principales rénovations de bâtiments (toutes les organisations fédérales possédant des biens immobiliers).
- ▶ Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par des mesures qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, améliorent la résilience climatique et écologisent l'ensemble des activités du gouvernement.
- ▶ Moderniser les bâtiments en les rendant carboneutres (toutes les organisations fédérales possédant des biens immobiliers)
- ▶ Réduire les risques posés par les incidences des changements climatiques sur les actifs, les services et les opérations du gouvernement fédéral (biens immobiliers)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par des mesures qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, améliorent la résilience climatique et écologisent l'ensemble des activités du gouvernement.</p>	<p>Garantir que tous les employés concernés soient formés en ce qui a trait à l'évaluation des incidences des changements climatiques, à l'évaluation des risques liés aux changements climatiques et à l'élaboration de mesures d'adaptation dans un délai d'un an à compter de leur nomination.</p> <p><b>Programme :</b> Gestion des biens immobiliers et des installations (BIGI), Services aux clients (la SMDD doit recommander un programme de formation)</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage d'employés concernés formés en ce qui a trait à l'évaluation des impacts des changements climatiques, à l'évaluation des risques liés aux changements climatiques et à l'élaboration de mesures d'adaptation dans un délai d'un an à compter de leur nomination</p> <p><b>Point de départ :</b> 0 % formé en 2022-2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % des employés formés d'ici 2025</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> % du total</p>	<p>Les employés formés peuvent déceler les risques pour la mise en œuvre des programmes essentiels et élaborer des réponses pour accroître la résilience des opérations aux incidences des changements climatiques.</p> <p>Ambition et cible du CCI : 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux incidences des changements climatiques.</p> <p>Cibles du CMI : 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de ces derniers et la réduction de leurs incidences et les systèmes d'alerte rapide.</p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b></p> <p><b>Remarques :</b> Au 31 mars 2025, 79 % des 71 employés concernés avaient suivi la formation obligatoire sur les changements climatiques. À la fin juin 2025, le taux de participation était passé à 85 %. Les efforts se poursuivent pour assurer que tous ces employés ont suivi la formation.</p> <p>La formation que doivent suivre les employés concernés en 2024-2025 comprend les trois cours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondements du problème des changements climatiques;</li> <li>• Aider le Canada à atteindre la carboneutralité;</li> </ul> <p>S'adapter aux changements climatiques au Canada.</p>
<p>Moderniser en construisant des bâtiments carboneutres</p>	<p>Tous les nouveaux bâtiments (y compris les constructions en location et les partenariats public-privé) seront carboneutres, à moins qu'une analyse</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Variation en pourcentage des émissions de GES provenant des biens immobiliers par rapport à l'exercice 2005-2006</p>	<p>Les mesures visant à rationaliser le portefeuille, à partager les installations, à réduire la demande d'énergie ou à passer à des sources d'énergie à faible teneur en</p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b></p> <p>* X est un montant non encore identifié.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>coûts-avantages du cycle de vie n'indique une construction carboneutre prête</p> <p><b>Programme :</b> BIGI</p>	<p><b>Point de départ :</b> X kt en 2005-2006*;</p> <p><b>Cible :</b> 40 % de réduction d'ici 2025</p>	<p>carbone permettront de réduire les émissions de GES provenant des activités immobilières.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes</b> <i>Ambition du CCI :</i> La population canadienne réduit ses émissions de gaz à effet de serre</p> <p><i>Indicateur du CCI : 13.1.1 Émissions de gaz à effet de serre</i></p> <p><i>Cible du CMI :</i> Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p>	<p><b>Remarques :</b> Aucun nouveau projet de construction n'a été réalisé en 2024-2025.</p>
<p>Appliquer une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre pour les rénovations majeures de bâtiments</p>	<p>Intégrer la réduction des émissions de GES dans le processus décisionnel du Ministère en utilisant la méthode d'analyse des options liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les rénovations importantes et tout autre projet immobilier ayant une incidence sur la consommation d'énergie.</p> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Variation en pourcentage des émissions de GES provenant des biens immobiliers par rapport à l'exercice 2005-2006</p> <p><b>Point de départ :</b> X kt en 2005-2006*</p> <p><b>Cible :</b> 40 % de réduction d'ici 2025</p>	<p>Les mesures visant à rationaliser le portefeuille, à partager les installations, à réduire la demande énergétique ou à faire le virage vers des sources d'énergie à faible teneur en carbone entraîneront une réduction des émissions de GES liées au fonctionnement des bâtiments.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> <i>Ambition du CCI :</i> La population canadienne réduit ses émissions de gaz à effet de serre</p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b> *X est un montant non encore identifié.</p> <p><b>Remarques :</b> Aucune rénovation majeure de bâtiment n'a été effectuée en 2024-2025.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p><i>Objectif du CCI : 13.1 - D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.</i></p> <p><i>Indicateur du CCI : 13.1.1 Émissions de gaz à effet de serre</i></p>	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Réduire les risques posés par les incidences des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral	<p>Évaluer le risque d'incidence des changements climatiques sur les biens essentiels à la mission et, en cas de risque modéré ou élevé, élaborer des plans de réduction du risque.</p> <p><b>Programme :</b> Service aux clients, GIBI, Opérations européennes, Commémoration et Opérations en région</p>	<p><b>Rendement :</b> Pourcentage de biens essentiels à la mission exposés à un risque modéré ou élevé d'incidence des changements climatiques et dotés d'un plan de réduction du risque</p> <p><b>Point de départ :</b> X % en 2022-2023*</p>	L'évaluation des risques d'incidence des changements climatiques sur les biens essentiels à la mission et l'élaboration de plans de réduction des risques permettent de réduire le risque d'interruption de la prestation de services essentiels aux Canadiens.	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b> *X et Y sont des montants non encore identifiés.</p> <p><b>Remarques :</b> Au cours de la quatrième année du programme de reboisement au Mémorial national du Canada à Vimy et au Mémorial</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		Cible : <u>Y</u> % d'ici 2026*	<p>Cibles ou ambitions pertinentes</p> <p><i>Ambition et cible CCI :</i> 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de ces derniers, la réduction de leurs incidences et les systèmes d'alerte rapide.</p>	<p>terre-neuvien de Beaumont-Hamel, 3 200 nouveaux arbres ont été plantés sur les deux sites. Ces efforts font partie du plan du gouvernement fédéral pour lutter contre les changements climatiques en réduisant la pollution par le carbone. Il s'agit également d'un élément clé des efforts déployés par le Canada pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Plusieurs milliers d'arbres seront également plantés sur ces deux sites au cours de 2025-2026.</p> <p>De plus, on prévoit réaménager le stationnement du Monument commémoratif du Canada à Vimy. Le mandat et les autres documents contractuels ont été élaborés par SPAC en 2024-2025. Ce projet permettra de réduire la quantité de bitume en remplaçant celui-ci par des matériaux plus écologiques et une végétation améliorée.</p>

### Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 13 - Action climatique

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d'Anciens Combattants Canada appuient le Programme 2030 et les ODD, en complétant les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ASSOCIÉES OU CIBLES MONDIALES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Anciens Combattants Canada reste déterminé à réduire son empreinte environnementale en participant aux diverses initiatives du Conseil du Trésor du Canada. Nous restons déterminés à répondre aux appels reçus par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) ou le SCT qui demandent une action sur un dossier appartenant à ACC.</p>	<p><b>ODD 13 - Action climatique</b>  Inventaire des sites contaminés fédéraux du SCT et programme des espèces en péril d'ECCC</p> <p><b>Ambition du CCI :</b> Nous travaillons en partenariat avec ECCC pour fournir des preuves des biens possédés et gérés par ACC, démontrant ainsi notre engagement à écologiser les opérations.</p>	<p>ACC continuera à travailler en collaboration avec le programme des espèces en péril d'ECCC en s'assurant que toutes les alertes ou notifications pour les zones affectées sont correctement dirigées et qu'il n'y a pas d'incidence négative sur les espèces.</p> <p>À ce jour, grâce à la diligence dont ont fait preuve ECCC et ACC dans le cadre de leur collaboration, il n'y a pas eu d'incidence négative sur les espèces identifiées à ACC dans le cadre du programme des espèces en péril d'ECCC.</p>

## Intégrer le développement durable

Anciens Combattants Canada continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d'Évaluation environnementale et économique stratégique (ÉEES). L'ÉEES d'une proposition de politique, de plan ou de programme comprend une analyse de l'impact de cette proposition sur l'environnement, y compris sur les cibles et les objectifs pertinents de la SFDD.

Des déclarations publiques sur les résultats des évaluations d'Anciens Combattants Canada sont rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une ÉEES détaillée. L'objectif de la déclaration publique est de démontrer que les effets environnementaux et économique de la politique, du plan ou du programme approuvé, y compris les incidences sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

Anciens Combattants Canada n'a pas effectué d'ÉEES détaillée en 2024-2025.

